



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Yonne

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



bulletin départemental des écoles

2012/7
avril 2012

sommaire

Informations administratives

- Mouvement départemental 1^{er} degré : postes de l'ASH
- Directeur adjoint chargé de SEGPA : liste d'aptitude, mouvement (préparation de la rentrée 2012)
- CAFIPEMF 2013 : avis d'ouverture de la campagne d'inscription

Divers

- Chèques-Vacances

Mouvement départemental 1^{er} degré : postes de l'ASH — DIPER

Les postes d'enseignants spécialisés (options A, B, C, D, E, F) non occupés par un enseignant titulaire de l'option, pourront être attribués, **à titre provisoire**, dès la première phase du mouvement.

Les candidatures présentées feront l'objet d'un avis, **favorable ou défavorable**, de l'IEN de la circonscription, et de l'IEN-ASH.

Les enseignants engagés dans la formation CAPA-SH sont prioritaires sur ces postes.

Ces candidatures seront ensuite traitées, en CAPD, selon les règles habituelles du mouvement pour les postes à sujétions particulières (*cf.* règles du mouvement).

Les postes concernés sont :

- CLIS (option D)
- regroupement adaptation (option E)
- enseignement en SEGPA-EREA (option F)
- éducateur à l'EREA (option F)
- ULIS (option D)
- IME — ITEP — SESSAD — CAMSP — CMPP
- établissements hospitaliers

Les informations concernant ces types de postes pourront être demandées auprès de l'IEN-ASH et/ou du directeur de l'établissement.

Les candidatures seront transmises par les intéressés à l'IEN de circonscription, pour avis, qui les transmettra à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne.

Date impérative d'arrivée auprès des IEN : 19 avril 2012, délai de rigueur.

Les candidatures seront ensuite soumises à l'avis de la CAPD mouvement, le 1^{er} juin 2012.

Attention ! Lors de la saisie des vœux, les postes ASH devront figurer dans les premiers vœux.

Documents joints :

- liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants
- fiche de candidature



Directeur adjoint chargé de SEGPA : liste d'aptitude, mouvement (préparation de la rentrée 2012) — DIPER

Les personnels concernés trouveront la circulaire relative à la gestion des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) attachée à ce communiqué.

Cette circulaire :

- rappelle les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA,
- indique les postes à pourvoir sur l'académie de Dijon et les modalités de demande de mutation.

Les formulaires de demande — inscription sur la liste d'aptitude et mutation — sont joints à la circulaire. Ils doivent parvenir (avec l'avis du chef d'établissement) **à l'IEN pour le vendredi 20 avril 2012, délai de rigueur.**

Document joint : circulaire relative à la gestion des directeurs adjoints chargés de SEGPA



CAFIPEMF 2013 : avis d'ouverture de la campagne d'inscription — DIVE examens

certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)

Textes signalés :

- décret 85-88 du 22 janvier 1985
- arrêté du 29 octobre 2001
- circulaire 2002-125 du 05/06/2002 (BO 24 du 13/06/2002)

1) Modalités

Les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires, justifiant au 31 décembre 2013, d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet sont informés de l'ouverture d'une session de l'examen du CAFIPEMF pour l'année scolaire 2012-2013.

2) Inscriptions

La campagne d'inscription au CAFIPEMF est ouverte **du jeudi 10 mai 2012 au mardi 12 juin 2012 à 17 h.**

L'imprimé d'inscription est à retirer à partir du lundi 7 mai à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, division des élèves, bureau des examens (DIVE 3), ou à télécharger sur le site de la DSDEN de l'Yonne (http://ia89.ac-dijon.fr/docs/2011-2012/cafipemf_inscription.pdf).

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription (en précisant l'option éventuellement choisie) **accompagnée du sujet de mémoire** à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne
DIVE 3
12 bis bd Gallieni
BP 66
89011 AUXERRE Cedex

au plus tard le vendredi 8 juin 2012 à 17 h, soit en la déposant à l'inspection académique (bureau 203), soit en l'expédiant par la poste au même lieu, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats peuvent prendre l'attache des professeurs du site départemental de formation de l'IUFM de Bourgogne, 24 rue des Moreaux, à Auxerre, pour ce qui concerne la formulation du sujet.

3) Réunion d'information

Une **réunion d'information** sur le CAFIPEMF, d'une part, et les missions de formateur, d'autre part, est proposée aux enseignants intéressés le **le lundi 14 mai 2012, de 18 h à 19 h, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne, grande salle.**

Document joint : imprimé d'inscription au CAFIPEMF 2013



Chèques-Vacances — Service social des personnels (Estelle Girard-Guillaumot)

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État de 10 à 30 % (en fonction de vos ressources).

- Épargnez le montant de votre choix sur une période de 4 à 12 mois.
- Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupure de 10 à 20 € et est valable deux ans en plus de son année d'émission. Il peut être utilisé pour l'hébergement, la restauration, les voyages et transports, culture et loisirs.
- Si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).



Qui contacter ?

EXTELIA

par téléphone, 0 811 65 65 25 (n° Azur)
via le site www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Document joint : brochure de présentation des Chèques-Vacances



**La directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne**

Dominique FIS